

UNE
PAGE D'HISTOIRE LOCALE

PAR

E. ENCELAIN

Lorsque commença l'année 1871, la Ville de Château-Thierry, partageant le sort de toute la région de l'Est, était devenue, depuis plusieurs mois, par le fait de l'invasion allemande, une sous-préfecture prussienne, gérée par un fabricant de jouets de Nuremberg qui répondait au nom peu harmonieux mais très germanique de Magdeburg. Le Conseil municipal n'existait plus ; il était remplacé, ainsi que l'avait prescrit un décret de la Défense Nationale, par une Commission municipale composée de MM. de Gerbrois, président ; Coutelier et Maillard, vice-présidents ; de différents membres ayant appartenu au Conseil municipal et de quelques personnes choisies parmi celles qui, à cette époque, avaient volontairement offert leurs services, au premier appel fait à leur dévouement.

Dans les derniers jours du mois de janvier, les nouvelles du dehors, qui parvenaient par intermittence, étaient de plus en plus déplorables et semblaient présager une cessation prochaine et forcée des hostilités. Coup sur coup, on apprenait l'issue désastreuse de la dernière sortie des assiégés de

Paris, connue dans l'histoire sous le nom de Journée de Buzenval ; l'épuisement absolu de toute matière alimentaire dans la capitale ; la position plus que critique de cette armée de l'Est conduite par l'héroïque Bourbaki, et acculée à la frontière suisse ; et chacun se demandait avec anxiété quels nouveaux malheurs pouvaient encore fondre sur notre France, lorsque à ces inquiétudes générales vint se joindre pour les habitants de Château-Thierry une cause locale d'émotion et d'indignation.

L'autorité allemande fit connaître à la Commission municipale qu'elle exigeait à son profit le paiement des impôts qui auraient dû être versés au Trésor français, et comme elle n'avait la possibilité ni de dresser des rôles ni d'en poursuivre le recouvrement contre chacun des contribuables, elle réclamait en bloc une somme de cent soixante-quinze mille francs, présumée représenter le montant total des contributions échues.

Une pareille demande dans les circonstances où elle se produisait, à une époque où les ressources de chacun étaient à peu près épuisées, où, depuis plusieurs mois, les propriétaires ne touchaient aucun loyer, ni les rentiers aucun arrérage, où les commerçants, à part quelques rares exceptions, ne faisaient aucun trafic, et les ouvriers ne vivaient que grâce aux ateliers municipaux que la Ville avait dû ouvrir dès les premiers temps de l'invasion, et qu'elle soutenait au moyen d'un papier monnaie de convention émis sous sa garantie et accepté par les fournisseurs ; une pareille demande, disons-nous, avait grandement surexcité les esprits et inquiété les officiers municipaux qui ne savaient comment y faire face. Ils n'ignoraient pas que dans la classe aisée, il y avait eu depuis le commencement de la guerre plusieurs désertions uniquement dictées par un sentiment irréfléchi et irraisonné de préservation individuelle ; quelques-uns, en effet, dans la force de l'âge, sans charge de famille, avaient préféré abandonner leurs maisons, déserté leurs foyers, laisser leurs concitoyens aux prises avec l'envahisseur, et

s'enfuir vers les rivages de la mer, prêts, au moindre mouvement en avant de l'ennemi, à mettre l'Océan entre eux et la France; ceux-là qu'un peu plus tard la peur de la Commune devait faire refluer dans les pays occupés à titre de gage par les Prussiens, ne pourraient nécessairement contribuer en rien au paiement de la somme réclamée. D'un autre côté, parmi ceux que le sentiment du devoir avait retenus dans la cité, quelques-uns, ignorants des événements qui allaient suivre, incertains du lendemain, craignant qu'il fût non plus terrible mais aussi terrible que la veille, désireux de se ménager pour eux et leurs familles des épargnes qui pourraient devenir indispensables, ne semblaient pas très disposés à souscrire à cette nouvelle réquisition. D'autres, peut-être par une exagération de ce qu'ils pensaient être le patriotisme, peut-être aussi parce que n'ayant rien à perdre ils n'avaient rien à donner, criaient bien haut qu'il ne fallait pas céder à de pareilles vexations, que mieux valait laisser piller et au besoin détruire la ville, mais que ce serait une lâcheté et une humiliation que de se soumettre; d'autres enfin, plus prudents, comprenant que la force était du côté de l'ennemi, sentant qu'il faudrait finir par s'exécuter, étaient d'avis de chercher les moyens de le faire, mais sans hâte ni précipitation, espérant que par des ajournements sagement prétextés et savamment échelonnés, l'ennemi lassé renoncerait à exiger ce qu'il croirait la ville dans l'impossibilité de lui donner ou qu'il surviendrait quelque événement de nature à conjurer le danger.

L'honorable président de la Commission municipale reçut l'injonction du sous-préfet Magdeburg dans la matinée du 28 janvier; ce fonctionnaire faisait en outre connaître qu'en exécution des ordres formels qui lui avaient été transmis par le gouverneur prussien de Reims, il ferait procéder dans les quarante-huit heures à l'arrestation et à l'incarcération d'habitants notables de la ville, si l'énorme somme réclamée ne lui était pas versée.

L'après-midi de ce jour se passa, de la part de la Commission

municipale qui se tenait en permanence à l'Hôtel de Ville, en délibération ; elle supputa les ressources présumées de chaque chef de famille, cherchant ainsi à se rendre compte s'il y aurait moyen de satisfaire aux exigences de l'ennemi ; mais ne voulant assumer aucune responsabilité dans une aussi grave conjoncture, elle décida de faire appel le lendemain à la population et de la consulter dans une réunion publique qui se tiendrait au prétoire de la justice de paix.

Le lendemain était un dimanche, jour marqué en noir dans notre ville, le public ayant fait la remarque que, depuis la déclaration de guerre, à peu près tous les dimanches avaient été signalés par de fâcheuses nouvelles : en effet, coïncidence singulière, c'était ce jour que Château-Thierry avait connu la défaite de Reishoffen, la capitulation de Sedan ; ce jour que l'armée d'invasion avait fait son entrée en grande masse et avait pris possession de la ville ; ce jour encore que l'avis de la prise de Thionville, qui mettait la voie ferrée à la complète disposition de l'Allemand, nous était parvenu ; ce jour également que nous avions appris tout à la fois, que Soissons était tombé aux mains de l'ennemi et que les troupes de ligne et de mobiles qui défendaient cette place allaient s'embarquer à notre gare et subir les rigueurs d'une captivité dans les forteresses allemandes ; enfin c'était un dimanche que nous avait surpris et atterés l'annonce inattendue de l'humiliante reddition de Metz.

Troublé et préoccupé, chacun se disposait à se rendre à l'appel de la Commission municipale lorsque le bruit se répand dans la ville qu'un armistice de trente jours vient d'être signé à Versailles entre le gouvernement de Paris et l'armée allemande ; la population, plusieurs fois trompée par de semblables informations, accueille d'abord celle-ci avec incrédulité, mais à l'heure annoncée pour la réunion publique, le doute n'est plus possible, le commandant de la place Heydrick, par un placard affiché partout, vient de confirmer l'authenticité du fait qui datait de la veille au soir.

Un revirement soudain se produit : la tristesse fait place à

la joie ; les passants s'abordent en se transmettant la nouvelle ; des groupes se forment dans lesquels on la commente et on discute les conditions possibles de paix et les chances plus ou moins probables qu'elle présente ; une légère détente se produit dans les rapports de l'habitant et du soldat ennemi ; la demande de contribution, suppose-t-on, n'a plus raison d'être ; elle est oubliée ; toutes les pensées sont tournées vers les élections que l'on apprend être fixées à un jour très prochain, au mercredi 8 février.

Le réveil du lendemain fut cruel. En véritable prussien, esclave de la consigne, sans souci de l'armistice, Magdeburg ne connaissait que la lettre de ses instructions ; il constate que les contributions réclamées n'ont pas été versées, que le délai imparti est expiré et il envoie au milieu du jour à l'Hôtel de Ville, un détachement, sous la conduite du commandant Heydrick, arrêter, comme il l'avait annoncé, les trois otages qui sont sur le champ transférés à la prison ; les notables sur lesquels le choix s'était porté étaient : MM. Émile Drouet, Jean Escudier et Georges Prestat.

Le premier, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, homme d'étude plus que d'action, avait su néanmoins se faire remarquer par le concours éclairé, intelligent et dévoué qu'il avait donné à la ville dans les circonstances graves qu'elle venait de traverser.

Le second, ancien négociant, siégeant depuis longtemps dans l'assemblée communale, était un homme d'humeur paisible, estimé et respecté de tous ; on le plaignait d'être éloigné en ce moment du chevet de sa femme atteinte d'une maladie très grave qui devait l'emporter à quelque temps de là.

Quant au troisième, magistrat attaché au tribunal comme chef du parquet, il était jeune, plein d'ardeur, s'était plusieurs fois signalé par sa courageuse attitude vis-à-vis des Prussiens et payait par une incarcération l'honneur forcé qu'il avait eu de loger dans sa maison le roi Guillaume, lors de son passage à Château-Thierry.

Cette triple arrestation avait semé l'inquiétude dans la

population qui se demandait quel allait être le sort de ces otages, lorsque l'un des vice-présidents de la Commission municipale, M. Natalis Coutelier, administrateur que sa rondeur et sa bonhomie avaient rapidement rendu populaire, et qui, dans maintes circonstances, avait relevé le courage des uns et des autres par des paroles, toujours frappées au coin du patriotisme et du bon sens, fréquemment entremêlées d'une pointe d'esprit et de gauloiserie, eut l'idée avec deux de ses collègues du barreau, qui se trouvaient en ce moment à l'Hôtel de Ville, MM. Victor Duprat et Encelain, de rechercher quel était, en matière de perception d'impôts par l'ennemi, l'effet de l'armistice et si cet état qui, n'étant plus la guerre n'était pas encore la paix, ne suspendait pas *ipso facto* toute réquisition ou réclamation de la part de l'envahisseur, aussi bien qu'il immobilisait tout mouvement des belligérants.

Nos juristes se mettent à l'œuvre ; ils ont la bonne fortune de rencontrer sur les tablettes de la bibliothèque municipale les traductions des œuvres du hollandais Grotius et de l'allemand Pufendorf, auteurs très célèbres de traités sur le droit des gens et de la guerre ; ils les ouvrent, les feuilletent et ne tardent pas à y trouver formulée d'une façon très nette la doctrine qu'ils avaient entrevue, à savoir que si en temps de guerre l'occupant a sur le pays occupé tous les droits de souveraineté territoriale et de police, y compris celui de lever l'impôt, ces droits sommeillent pendant la durée de l'armistice, et qu'alors il ne peut plus rien exiger des habitants sous forme de contribution ou sous forme de réquisition en nature.

Ils font part du résultat de leur recherche à M. de Gerbrois ; celui-ci depuis cinq mois sur la brèche, tenant tête avec une rare vigueur et une très judicieuse intelligence aux difficultés qui surgissaient chaque jour, était à ce moment partagé entre le désir de procurer aux prisonniers un rapide élargissement et la crainte que la ville ne fût obligée de payer l'impôt ; il se rend compte du parti à tirer dans la circons-

tance de ces principes de droit proclamés par des auteurs appartenant à l'Allemagne : faire sortir les otages de prison, d'un côté ; de l'autre, attendre jusqu'à l'expiration de la trêve pour répondre à la réclamation de l'ennemi, lui semble maintenant un but facile à atteindre, et il conclut à la nécessité immédiate d'une démarche à tenter auprès de l'autorité allemande.

Grotius et Pufendorf sous les bras, M. Coutelier et ses collègues se rendent, sans perdre de temps, à la sous-préfecture ; introduits auprès de Magdeburg, ils lui font part de l'objet de leur visite, lui mettent sous les yeux les traités de ses compatriotes, et demandent par application des principes qu'ils enseignent la mise en liberté des prisonniers et l'ajournement, à la cessation de l'armistice, de toute réponse en ce qui touche le versement des cent soixante-quinze mille francs.

Rendons justice au Prussien Magdeburg, il est visiblement ébranlé par la production d'arguments empruntés à des auteurs de son pays ; il ne peut les nier sans les désavouer ; il branle la tête, se gratte l'oreille et n'osant prendre sur lui la décision, il termine l'entrevue en annonçant qu'il va en référer télégraphiquement au gouvernement de Reims et qu'il fera connaître le lendemain la réponse qui lui aura été transmise.

En effet, le mardi 31 janvier, à la première heure, le prince de Hohenlohe, gouverneur de Reims, vraisemblablement aussi embarrassé que son sous-ordre de l'ingérence intempestive de Grotius et Pufendorf dans l'affaire, télégraphie qu'il ne lui appartient pas de trancher la question, qu'il estime qu'elle ne peut être résolue qu'à Versailles, entre les gouvernements français et allemand, et qu'il autorise le sous-préfet à délivrer des passe-ports diplomatiques à deux personnes que la ville de Château-Thierry voudra indiquer et envoyer comme déléguées auprès du ministre des affaires étrangères à Paris.

Dès qu'elle a communication de cette dépêche, la Commis-

sion municipale se rassemble, expose dans une délibération toutes les raisons de nature à faire prévaloir en matière d'impôts requis pendant un armistice par l'ennemi, la doctrine des théoriciens allemands, et délègue pour se rendre auprès de M. Jules Favre qui alors continuait avec M. de Bismarck les négociations accessoires de la trêve et préliminaires d'un traité de paix, l'un de ses membres, M. Victor Gardeur, auquel elle adjoint M. Encelain, avoué et conseil de la Ville; elle leur fait délivrer des laissez-passer, leur remet ses instructions et sa délibération et décide qu'ils devront partir dès le lendemain; en outre, comme le chemin de fer n'était pas encore ouvert aux voyageurs, elle fait marché pour le transport avec un loueur de voitures fort connu dans la ville, M. Louis Thomas qui, moyennant une somme de deux cents francs, se charge d'effectuer, à ses risques et périls, le voyage de Paris.

Homme de cœur, d'une énergie peu commune, M. Victor Gardeur avait mis, dans maintes circonstances, au service de ses concitoyens un esprit fertile en expédients, souvent il avait résisté avec succès aux exigences des Allemands et plusieurs fois avait expié par quelques heures de captivité, les tours qu'il leur jouait; de plus, il était fort serviable; aussi dès que la délégation dont il vient d'être honoré est connue, chacun accourt-il le charger qui de vivres, qui de lettres pour les parents et amis enfermés dans Paris.

Le 1^{er} février, dès que le jour commence à poindre, Thomas arrime sur son léger coupé les paniers de provision et les bagages, monte sur le siège et trois heures après fait halte à La Ferté sous-Jouarre; dans cette ville, les voyageurs apprennent que le ravitaillement de Paris n'est pas encore commencé, que plusieurs habitants de la localité partis la veille ont dû revenir pendant la nuit, sans pouvoir franchir les lignes ennemies; ils ne se découragent pas, remontent en voiture et gagnent Meaux; là encore on les dissuade d'aller plus loin, leur démontrant que l'armée prussienne ne leur permettra pas l'accès de la capitale; pénétrés

de l'importance de leur mission, ils ne tiennent aucun compte de ces avis et décident de marcher jusqu'au premier village qu'ils rencontreront, quand la nuit approchera ; ils complètent les provisions qui leur ont été confiées par l'acquisition de plusieurs pains et se remettent en route.

Les chevaux avaient fourni une nouvelle course d'environ vingt kilomètres, le crépuscule commençait à estomper la campagne, lorsque la voiture atteint un village en bordure sur la grande route ; devant chaque maison stationnent des groupes de soldats saxons. Thomas modère ses coursiers, avance lentement, cherchant du regard un toit hospitalier, quand d'une maison qui semble avoir été, dans des temps plus prospères, un petit cabaret, émerge un homme coiffé d'un béret prussien et porteur d'un pantalon multicolore ; il s'approche et d'un ton obséquieux demande ce que désirent les illustres voyageurs qu'il aperçoit dans la voiture. Thomas lui fait connaître qu'ils sont à la recherche d'une auberge pour faire reposer leurs chevaux et passer la nuit.

Flairant une bonne aubaine, notre individu répond qu'il est le seul Français resté dans le village de Villeparisis, que tous les habitants ont fui depuis longtemps, que leurs maisons sont occupées par un fort détachement de l'armée allemande et qu'il serait heureux si des Français voulaient bien s'arrêter chez lui.

Thomas qui n'a pas l'embarras du choix, consulte ses voyageurs, insiste sur la fatigue de ses chevaux après dix-sept lieues de course, et finit en acceptant la proposition. La vérité cependant nous force à reconnaître que la physionomie de l'hôte n'était pas des plus séduisantes : tirant la jambe d'une façon particulière aux personnages qui ont longtemps fréquenté certains anciens établissements de Brest ou de Toulon, porteur d'un de ces masques que Balzac a illustrés dans la dernière incarnation de Vautrin, ce n'était pas lui faire tort que de penser que sa rencontre, au milieu de la nuit, au détour de quelque bois, n'aurait rien de réjouissant.

Quoi qu'il en fût, les chevaux sont dételés, conduits à une

écurie du voisinage, la voiture est remise dans une petite cour à proximité du cabaret ; grâce à Thomas, les bagages et les provisions sont déchargés, entrés dans la masure et il est convenu à voix basse que chacun à tour de rôle fera bonne garde pour qu'ils ne disparaissent pas.

La maison dans laquelle sont introduits les délégués de la ville de Château-Thierry était fort exigüe ; par devant, une pièce servant de débit de boissons, garnie de quelques bancs et tables et d'un comptoir tout bosselé ; derrière et à la suite, une autre salle à peu près nue, enfumée, basse de plafond, ornée d'une carcasse de cheminée sans tablette ni chambranles, et éclairée par une fenêtre veuve de la plupart de ses vitres.

L'actif Thomas vaquait aux soins que réclamaient ses chevaux ; M. Gardeur fumait philosophiquement une pipe devant la maison ; fidèle à la consigne, M. Encelain demeurait dans l'arrière-boutique, surveillant tous les objets qui venaient d'y être entassés, quand le cabaretier ordonne de préparer le repas ; aussitôt une maritorne, à l'œil émerillonné, aux allures de prêtresse de Vénus en retraite, vêtue très sommairement de quelques haillons, les mains noires et les ongles en grand deuil, se présente, portant un chaudron dans lequel se prélassent les membres disjointes d'un lapin étique ; elle le pose sur les sarments qui garnissent l'âtre, revient quelques instants après et, pour activer la cuisson, plonge les mains dans la sauce et retourne délicatement chacun des morceaux du malheureux animal.

Elle dresse sur une table vermoulue trois tesson d'assiettes, trois fourchettes en étain et pareil nombre de verres mal rincés, avec un pot de vin aigrelet. Le couvert ainsi mis, elle invite les convives à s'asseoir sur des escabeaux boiteux, apporte triomphalement son lapin sauté et se retire.

M. Encelain garde un silence discret sur la manipulation culinaire dont il a été le témoin involontaire, et refuse modestement la part que lui offre Thomas, en prétextant que le lapin n'a pour lui aucun charme ; il grignote un morceau de

pain. MM. Gardeur et Thomas que la faim talonne attaquent sans défiance le plat qui fume devant eux. Tout d'un coup, Thomas fait une indescriptible grimace et de sa voix tonitruante pousse un formidable juron ; l'hôte et sa servante accourent, les deux convives effrayés interrogent le pauvre cocher qui leur montre, d'un air tout à fait déconfit, la découverte qu'il vient de faire et qu'il a encore adhérente à la dent : la cuisinière prenant le lapin pour une bécasse ne l'avait pas vidé !

Malgré les exhortations insinuantes du cabaretier, le plat est renvoyé honteusement. Thomas se gargarise d'un verre d'eau-de-vie qu'il réclame à grands cris et le repas s'achève frugalement avec un croûton de pain.

Dans la soirée, trente à quarante militaires pénètrent et s'entassent dans le cabaret ; ils boivent, crient, chantent, lutinent la maritorne qui les sert, s'exaltent, se grisent et bientôt à peu près ivres, débordent dans l'arrière-boutique, injurient teutoniquement nos trois voyageurs et leur font des gestes de menace. Petit à petit ils les entourent, les pressent et trouvent plaisant de les acculer aux murs de la salle. Ceux-ci cherchent à se dégager, quand un jeune commis en librairie de Leipsick, sergent-major dans les troupes saxonnes, voyant le danger que commencent à courir trois Français au milieu de cette bande avinée, usant de son autorité, ordonne impérieusement à tous ces braillards de se retirer. Ils obéissent en maugréant. La place une fois libre, ce jeune militaire qui parle très purement notre langue, s'approche de M. Gardeur et de ses compagnons qu'il suppose être des ambassadeurs, et en termes fort polis, leur exprime la part qu'il prend à l'ennui qu'ils doivent éprouver dans une pareille maison qu'il qualifie de coupe-gorge, et les quitte en leur recommandant de l'appeler à la moindre alerte, car il loge dans la maison la plus voisine.

Tout étant devenu silencieux dans le village, le cabaretier tant bien que mal ferme sa taverne et a l'attention d'apporter dans l'arrière-boutique un matelas ; il l'étend à terre, et

raconte d'un air joyeux qu'il est enchanté de sa domestique, que c'est la perle des servantes, qu'elle vient, comme chaque soir, de partir en expédition amoureuse et que, chaque matin, elle lui donne trois ou quatre thalers, fruit de ses nocturnes promenades.

Sans répondre à ces ignobles et cyniques propos, nos voyageurs laissent l'immonde cabaretier gagner son gîte et leur premier soin est de placer en travers de la porte le matelas sur lequel Thomas se jette et ne tarde pas à faire entendre un sonore ronflement. Assis sur leurs escabeaux, MM. Gardeur et Encelain entretiennent le feu, comptent, en regardant la méchante chandelle qui les éclaire, combien d'heures les séparent du jour et prêtent une oreille attentive aux moindres bruits qu'ils perçoivent.

Sur les deux heures du matin, un léger glissement de pas se fait entendre dans la salle voisine ; le loquet de la porte est soulevé faiblement ; ils tirent Thomas, l'arrachent à son sommeil et tous les trois, se levant avec précipitation, demandent d'une voix forte qui va là.

Le cabaretier, car c'était lui, riposte mielleusement qu'il voulait s'assurer si ses voyageurs n'avaient besoin de rien ; on le remercie de cette marque de prévenance, tout en trouvant le moyen de lui faire connaître incidemment qu'on a des armes et qu'on veille ; il se le tient pour dit et la nuit s'achève sans autre aventure.

Trois heures plus tard, ranimés et reconfortés par une tasse de café noir et bouillant que le sergent saxon leur a apportée et les a forcés, par son insistance, à accepter, nos voyageurs après avoir compté au cabaretier les 6 fr. 50 qu'il leur réclame, s'éloignent avec bonheur de Villeparisis. Ils traversent Vaujours, dont le château, au milieu de l'obscurité encore profonde, brille des feux du quartier général du prince de Saxe ; Livry, occupé par les troupes wurtembergeoises, et à sept heures du matin, en pleine forêt de Bondy, franchissent les lignes prussiennes ; ils font viser, sans encombre, leurs passe-ports, renouvellent cette forma-

lité une demi-lieue plus loin et sont enfin devant la porte de Pantin.

Cette entrée de Paris est remplie d'une foule de misérables, aux visages amaigris, qui jettent des regards d'âpre convoitise sur les pains qui surmontent la voiture. On fait descendre les voyageurs pour la formalité de l'octroi et pendant que l'un d'eux solde dans le bureau les droits, l'employé, les larmes aux yeux, lui raconte que sa femme est très malade par suite des privations qu'elle endure depuis de longs jours, et le supplie, comme service dont il sera très reconnaissant, de vouloir bien lui vendre, à tout prix, un de ces pains qu'il aperçoit. Quelque désir qu'ils en aient, nos voyageurs pensent qu'ils peuvent rencontrer parmi les leurs des douleurs aussi navrantes et sont obligés de répondre par un refus.

La porte est franchie. Dans la longue rue de La Villette, le siège se présente avec ses tristesses et ses misères. Malgré le brouillard glacial, la boue noire et humide qui couvre le pavé, des files d'hommes et de femmes de tout âge et de toute condition, maintenues par de vieux gardes nationaux, se développent, comme de gigantesques serpents, aux portes des boulangers et des bouchers ; pendant plusieurs heures, ils attendent le morceau de pain de son et de paille et l'os de cheval ou d'âne salé qui doivent les empêcher de mourir de faim. On se montre du doigt la voiture qui passe et surtout les pains qu'elle emporte.

Nos délégués sont arrivés. L'un descend dans une maison amie ; l'autre à proximité dans un hôtel qui n'a pas vu un seul voyageur depuis plusieurs mois ; les domestiques et garçons portent l'uniforme militaire. Thomas demande asile pour sa voiture et ses chevaux dans une auberge du quartier Ménilmontant.

Après avoir remis un peu d'ordre dans leur toilette et avoir fait distribuer par des commissionnaires les provisions dont ils sont chargés, M. Gardeur et son compagnon se rendent au palais du quai d'Orsay et demandent M. le ministre des affaires étrangères. On les adresse à l'un de ses secrétaires

dans lequel ils reconnaissent M. Carraby, l'un des plus aimables et des plus sympathiques avocats du barreau de Paris. Celui-ci, mis au courant de l'affaire qui les amène, en apprécie l'importance et la gravité; il leur apprend que M. Jules Favre est à Versailles et leur suggère l'idée de joindre à la délibération de la Commission municipale de Château-Thierry, une note explicative des faits, leur promet qu'il fera part à M. le ministre de leur arrivée et les ajourne au lendemain.

Libres alors de leur temps, ayant su en chemin que les mobiles de l'Aisne devaient camper aux environs de l'Arc-de-l'Étoile, nos habitants de Château-Thierry se dirigent vers ce quartier. Plusieurs fois ils sont arrêtés dans les rues par des passants qui, saisissant quelques bribes de leur conversation, demandent s'ils arrivent de province et sur leur réponse affirmative, les accablent de questions sur la situation des provinces envahies. Dans les Champs-Élysées, des militaires qu'ils rencontrent, leur indiquent exactement l'endroit où ils pourront trouver les mobiles qu'ils cherchent. Ils y vont et finissent par découvrir le bataillon de l'Aisne, aux alentours de l'avenue de l'Impératrice, occupant de grandes et belles maisons neuves où nos braves jeunes gens ont pour coucher des parquets à point de Hongrie, et pour ciel de lit des plafonds azurés; ils font leur popote dans les cours et les terrains adjacents et malgré toutes les misères quotidiennes, ne se plaignent pas. On est heureux de se voir, de se serrer les mains; les questions s'échangent sur les événements du siège, d'un côté, sur l'arrondissement de Château-Thierry, de l'autre; nos soldats s'enquièreent de leurs parents, de leurs amis et apprennent avec bonheur que la ville de Château-Thierry n'a pas été brûlée ni saccagée, comme le bruit en avait couru.

Parmi les nouvelles que les délégués recueillent, il en est une que nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler, car elle fait trop d'honneur à l'enfant de Château-Thierry qui en est le héros pour être passée sous silence.

Le fils d'un médecin de la ville, jeune homme de dix-neuf ans, élève de l'École Centrale, s'était engagé au début de la guerre, quoique la présence d'un frère aîné sous les drapeaux l'eût dispensé du service militaire; un ou deux mois plus tard, ses connaissances techniques le faisaient appeler dans un régiment d'artillerie, où il obtenait bientôt l'épaulette de sous-lieutenant.

Dans une des actions entre l'armée de Paris et les hordes prussiennes, au plateau d'Avron, croyons-nous, Henri Lacaze, froid et intrépide, était seul parvenu, au milieu des obus et des balles, à faire occuper par sa batterie la place qui lui avait été assignée. Le courage et l'habileté qu'il avait déployés dans cette manœuvre hardie avaient frappé d'admiration ses chefs et il avait été porté à l'ordre du jour de l'armée. En récompense, l'autorité militaire lui avait donné l'option entre une promotion au grade de lieutenant et la croix d'honneur. Seul, loin de tout conseil, obéissant nous ne savons à quelle préoccupation du moment, ce jeune officier avait accepté le grade; fâcheuse résolution, car le grade, il devait le perdre au rétablissement de la paix; la croix, au contraire, aurait brillé sur sa jeune poitrine et y serait demeurée à toujours attachée. Il est regrettable que depuis lors le gouvernement n'ait pas réparé cette apparente injustice.

Le vendredi 3 février se passe de la part des délégués en courses répétées au quai d'Orsay: deux fois, ils se présentent pour voir M. Jules Favre, deux fois celui-ci est retenu à Versailles; ils lui font néanmoins remettre la délibération de la Commission municipale et la note qu'ils ont rédigée.

Le lendemain, ils se rendent de nouveau au ministère, à une heure peu avancée de la matinée, espérant être plus heureux que la veille. Ils pénètrent dans le cabinet du secrétaire particulier; à la place de M. Carraby, ils trouvent installé un autre avocat M. Hendlé, celui-ci d'aspect moins bienveillant que son collègue; il les reçoit d'un air rogue, leur disant que M. Jules Favre est là, mais ne peut les recevoir.

Ce matin-là le ministère avait un air d'agitation qui tranchait singulièrement avec la solitude que nos délégués avaient pu constater les deux jours précédents : des personnages connus passaient et repassaient se livrant à voix basse à des conversations animées. Une porte s'entr'ouvre derrière laquelle se fait voir M. Jules Favre ; les mandataires de notre ville se précipitent pour lui parler ; le farouche Hendlé qui a vu leur mouvement, s'élançe et les repousse.

Intrigués et mécontents, MM. Gardeur et Encelain demandent ce que tout cela signifie ; voilà quatre fois qu'ils se présentent et quand ils aperçoivent le ministre, on s'oppose à ce qu'ils l'approchent et lui parlent. Le secrétaire les met au courant de la situation : le gouvernement de Paris est dans un grand embarras ; il vient d'avoir connaissance d'un décret de la délégation de Bordeaux qui rend inéligibles aux prochaines élections ceux qui sous l'Empire ont occupé un poste quelconque ; il veut réagir contre ce décret impolitique de Gambetta et prépare un désaveu public qu'il charge deux de ses membres, MM. Arago et Simon, de porter de suite à Bordeaux.

Ils se retirent, d'autant mieux que M. Jules Favre monte en voiture pour retourner à Versailles. C'est encore un jour perdu pour la mise en liberté de nos otages et la solution de l'affaire des impôts.

Le dimanche 5 février, le ministre est indisposé et ne peut donner audience ; mais il prend soin de faire informer les délégués qu'il tient essentiellement à les voir, qu'il regrette les contre-temps qui se sont produits. Il les ajourne au lundi, à quatre heures, moment où il espère être revenu de Versailles.

A l'heure fixée, MM. Gardeur et Encelain sont au ministère. L'huissier les conduit dans le grand salon de la Paix où en 1856 a été signé le traité de Paris qui a mis fin à la guerre de Crimée ; il les persuade du très prochain retour de M. le ministre et les laisse en contemplation devant le grand

tableau qui orne ce salon et représente la signature de l'acte diplomatique par tous les plénipotentiaires.

Les heures cependant se passent. Après avoir parcouru ce salon en long, en large et en diagonale à plusieurs reprises, nos délégués s'agitent tantôt fièvreusement sur les canapés, tantôt se laissent aller aux douceurs d'un intermittent sommeil.

Enfin, vers huit heures et demie, une voiture roule dans la cour du ministère et s'arrête devant le vestibule d'honneur ; l'instant d'après, la porte du salon donne passage à un homme d'une soixantaine d'années, haut de taille et d'une assez forte corpulence ; sa tête est couronnée d'une abondante chevelure, le visage, aux lignes heurtées, est encadré par un collier de barbe grisonnante ; des sourcils touffus ombragent les yeux dans lesquels se peignent la fatigue et le découragement ; la bouche un peu contournée a une expression légèrement sarcastique ; les épaules se voûtent, la démarche est lourde. Tel apparaît M. le ministre qui s'avance vers ceux qui l'attendent depuis si longtemps, et les introduit dans son cabinet, tout en s'excusant d'avoir mis leur patience à une épreuve aussi prolongée.

Jules Favre s'assoit devant un bureau sur lequel est une lampe dont les rayons mettent sa figure en pleine lumière ; dans la pénombre, les délégués prennent place sur deux fauteuils qu'il leur présente d'un geste affable. Ceux-ci qui l'ont connu dans d'autres temps constatent les changements profonds produits dans sa personne par les peines, les soucis, les inquiétudes et les tristesses des derniers jours ; il est vieilli, cependant la voix est toujours douce, flexible et harmonieuse.

Le ministre aborde l'entretien en disant qu'il a reçu la délibération de la Commission et la note qui l'accompagnait ; il en a fait la remise dans la journée même à M. de Bismarck qui s'est violemment emporté contre la ville de Château-Thierry, l'accusant d'avoir organisé des compagnies de francs-tireurs, massacré des soldats allemands, pillé des convois et

avoir ainsi causé à l'Allemagne un dommage dont les contributions réclamées ne sont que la juste et très modérée réparation.

Les délégués se récrient : la ville de Château-Thierry ne mérite pas cet excès d'indignation, de reproches ni d'accusations ; aucune compagnie de francs-tireurs n'a été organisée, aucun soldat n'a été tué ni aucun convoi enlevé ; les moyens matériels manquaient d'ailleurs pour une pareille tâche ; pour formuler de semblables griefs, il faut que le chancelier ait de lui-même imaginé le prétexte ou qu'il ait été induit en erreur par la lecture de faux rapports ; en tous cas, c'est un moyen commode de se dispenser de répondre à une réclamation juste. Élargissant le débat, ils ajoutent que si la ville de Château-Thierry avait pensé que son intérêt fût seul en jeu, il est vraisemblable qu'elle aurait satisfait à la réquisition, sans réclamer le concours du gouvernement français, mais que la question devait être examinée à un point de vue plus élevé et plus général. Ce qui se passe chez elle, se passe également dans toutes les villes et communes occupées par l'ennemi ; il ne s'agit pas seulement des cent soixante-quinze mille francs imposés à notre ville, mais d'une somme impossible à chiffrer représentant plusieurs millions que l'on veut faire payer à tout le pays envahi. Là est l'intérêt de la démarche des envoyés de Château-Thierry, et cette démarche est digne de la sollicitude d'un ministre qui a consacré son existence entière, au barreau ou à la tribune, à la défense du droit et de la justice.

Celui-ci fait alors connaître que dans les conférences qui ont amené la trêve du 28 janvier, la question des impôts a été longuement agitée ; à ce moment, il était terrifié par les responsabilités qu'il sentait peser sur lui, il lui semblait être le jouet d'un affreux cauchemar, il avait la tête comme perdue, il ne se rappelle pas très distinctement ce qui a été dit. Il lui semble qu'il a dû admettre le principe, même persistant pendant un armistice, de la souveraineté territoriale au profit de l'occupant, et, comme conséquence, le droit de ce dernier

à percevoir à son profit les impôts établis par l'État envahi ; d'ailleurs en agissant ainsi, dans l'ignorance absolue où il était de la situation véritable des provinces détenues par l'ennemi, il pense qu'il a fait une chose utile, en limitant par avance les sacrifices auxquels ces provinces seraient exposées.

Les mandataires de la ville n'ont pas de peine à convaincre le ministre que, contraire aux règles du droit international, le principe qu'il a admis ne devrait pas, en fait, recevoir d'application, puisque les Allemands ont déjà frappé, pendant le temps de la guerre, les régions dont ils sont les maîtres de très lourdes réquisitions en nature et en argent ; s'ils ont une indemnité à réclamer, leur prétention pourra se discuter et peut-être trouver sa place dans un traité de paix, mais ils abusent de la force, en la prélevant par avance sur les habitants, en détail, sans compte ni mesure, alors que les hostilités momentanément suspendues peuvent d'un jour à l'autre complètement cesser. Incidemment, ils donnent des détails sur la manière dont les Prussiens se comportent dans les pays occupés.

Relisant le texte de la convention, M. Jules Favre convient qu'elle est muette sur les impôts, reconnaît qu'il y a là une question importante pour le pays, qui doit faire l'objet d'un nouvel entretien avec le chancelier fédéral ; il promet qu'il apportera tous ses soins à ce qu'elle reçoive une solution compatible avec les intérêts de la France ; il félicite hautement et à plusieurs reprises la ville de Château-Thierry d'avoir eu la bonne pensée de s'adresser au gouvernement de la Défense Nationale, pour se soustraire et avec elle toute la région de l'Est au paiement de ces énormes contributions. Ému des détails qu'il vient d'apprendre sur les vexations, les ennuis, les réquisitions de tout genre dont cette région a été l'objet de la part des Prussiens, il en fait le rapprochement avec toutes les misères qui ont accablé le peuple de Paris. A ce moment, ses yeux se remplissent de larmes, sa voix n'est plus qu'un sanglot. En pleurant, il raconte les horreurs

du bombardement, l'épuisement complet de tout approvisionnement, la famine grandissante ; il rappelle les dernières sorties, montre le gouvernement luttant jusqu'au dernier instant contre la nécessité de se rendre, fait en quelques mots l'historique des négociations qui ont amené la reddition de la capitale, place discrètement une douloureuse allusion à l'armée de l'Est dont le sort n'est pas réglé, et fait des vœux ardents pour que la France reprenne un jour le rang dont les événements viennent de la précipiter. Ce récit, qu'il ne nous est pas possible de reproduire, est fait dans ces termes magnifiques dont Jules Favre seul avait le secret ; il le termine en renouvelant sa promesse de saisir à nouveau le chancelier allemand de la question des impôts, et de faire ses efforts pour obtenir soit le retrait, soit l'atténuation des ordres donnés pour leur perception dans les provinces envahies ; il s'emploiera surtout en faveur de la ville de Château-Thierry à laquelle il charge ses délégués de transmettre ses félicitations. Enfin, dans deux ou trois jours, il fera connaître par dépêche à la Commission municipale le résultat de ses efforts et la réponse qu'elle aura à fournir à l'autorité allemande. Il engage les délégués à retourner au plus tôt vers leurs concitoyens et à leur porter ses promesses.

Ceux-ci se retirent sous une pénible impression ; ils plaignent l'homme qu'ils viennent d'entendre d'avoir assumé sur lui de très écrasantes responsabilités, sans avoir ni l'énergie ni la force morale nécessaires pour les affronter ; ils plaignent surtout la France incarnée à une pareille période de son existence, dans un rhéteur incomparable qui l'aime passionnément sans doute, mais auquel manquent deux qualités maîtresses : la vigueur de l'esprit et un jugement droit.

Thomas est prévenu qu'on repart le lendemain ; l'inactivité dans laquelle il est plongé depuis plusieurs jours, les inquiétudes qu'il a éprouvées pour ses chevaux menacés à tout instant d'être requis et mangés par les Parisiens, lui font accepter joyeusement cette décision ; aussi le mardi 7 février,

dès huit heures, fait-il retraverser à ses voyageurs les fortifications de Paris et après des arrêts successifs à Meaux et à La Ferté-sous-Jouarre arrive-t-il à Château-Thierry, au milieu de la nuit.

Le mercredi 8 février, malgré l'élection qui a lieu, la Commission se réunit pour entendre le rapport de ses mandataires et décide qu'on attendra jusqu'au samedi la dépêche promise par M. le Ministre des affaires étrangères.

Cette dépêche n'arriva jamais. Au jour fixé, la municipalité appelle les habitants, trouve auprès d'eux un concours beaucoup plus empressé qu'elle n'a osé l'espérer. Les cent soixante-quinze mille francs sont versés séance tenante, portés et comptés à Magdeburg qui signe la levée de l'écroutage.

Quelques mois plus tard, l'État remboursait à la Ville, comme aux autres communes, les contributions avancées et dont le total, d'après les documents de l'époque, dépassait soixante millions.

E. ENCELAIN.